CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E43050** **VALABLE JUSQU'AU** **30/11/2026**

ÉDITÉ LE 31/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1990

Raison sociale : ETABLISSEMENTS PATRICK GILLE

Forme juridique : SARL

Capital : 135 200

65 BOULEVARD HENRI SELLIER
92150 SURESNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE B 377590443

Siret : 377 590 443 00026

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 210284200176

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 144620068

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 144620068

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 01 47 28 81 81 **Fax :** 01 47 28 88 84

Portable : 06 09 02 42 71

Responsabilité légale :
GILLE PATRICK GÉRANT

Site Internet :

E-mail : gille.p@orange.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 935 558 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	11	15/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/10/2025 12:00

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.